

# Les métiers de la petite enfance

en Nouvelle-Aquitaine

**L**a petite enfance couvre le plus souvent la période allant du stade du nourrisson à 3 ans, âge courant de l'entrée à l'école maternelle. Elle peut être étendue jusqu'à 6 ans, âge de l'entrée obligatoire à l'école primaire. Durant cette période, composée de moments clés (éveil, socialisation, apprentissage de l'autonomie...), les besoins du jeune enfant varient au fur et à mesure de sa propre évolution.

A cette diversité de besoins autour des tout-petits répond une palette diversifiée de professionnels, de l'auxiliaire de puériculture à l'ATSEM (Agent-e Territorial-e Spécialisé-e des Ecoles Maternelles), en passant par l'assistant-e maternel-le ou encore l'éducateur-trice de jeunes enfants ... Les appellations sont relativement nombreuses, les métiers ne sont pas toujours très bien connus et ils s'exercent dans des domaines d'activités et contextes professionnels variés. En pratique, ce sont des professionnels aux compétences plurielles qui travaillent en complémentarité pour s'adapter aux besoins des enfants : soins, accueil, loisirs, éducation...

Les professionnels de la petite enfance font l'objet d'une attention toute particulière : plan d'action en faveur de la petite enfance, signature d'un engagement pour l'emploi et les compétences... Le secteur est porteur de multiples enjeux : développement de la mixité au sein de la filière, volonté de décroïsonner ces professions à travers la refonte des formations et la recherche de passerelles intersectorielles, poursuite de la professionnalisation, meilleure prise en compte des facteurs de pénibilité, gestion des secondes parties de carrières et du renouvellement des professionnels dans un contexte général de vieillissement des actifs ...

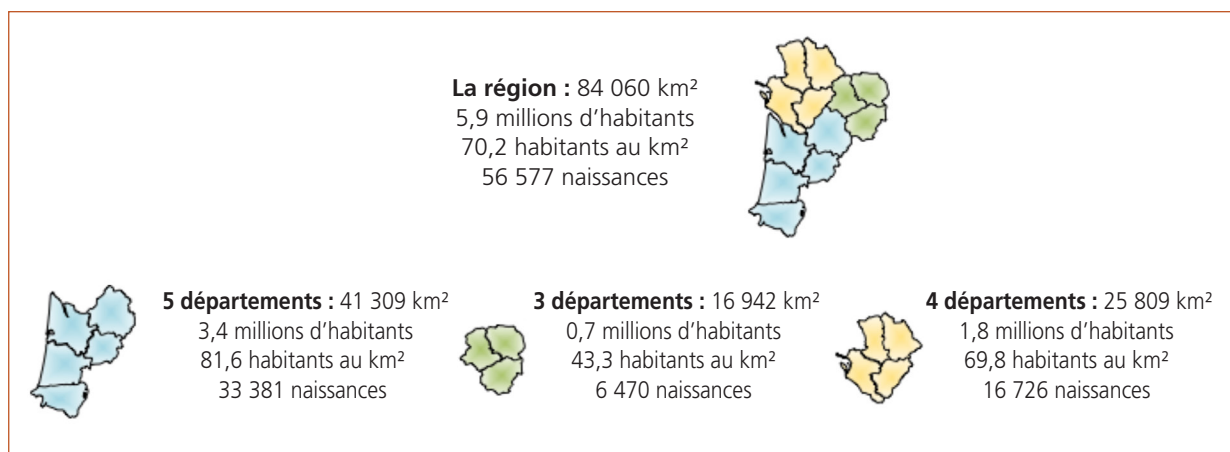
Disposer d'une offre d'accueil diversifiée autour de la petite enfance contribue au développement du jeune enfant et répond aussi aux besoins de prise en charge de leurs enfants pour les parents, favorisant ainsi leur insertion professionnelle et la sécurisation de leur emploi. Au travers de la promotion de cette filière, c'est donc aussi, d'une certaine façon, l'équilibre socioéconomique de nos territoires qui se joue.





## CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE REGIONAL

**La Nouvelle-Aquitaine se place au 4<sup>e</sup> rang des régions de France métropolitaine en termes de population** (9 % de la population nationale).



(Source : INSEE, fichiers d'état-civil - année 2015)

**De 2008 à 2013, la région a connu une croissance moyenne de sa population de +0,6 % par an**, légèrement supérieure à celle de France métropolitaine (+0,5 %/an).

**A l'horizon 2030, selon les projections de l'INSEE (modèle OMPHALE, scénario central), la plupart des départements de Nouvelle-Aquitaine devraient voir leur population augmenter** (+511 000 personnes au total, soit +9 % en 20 ans), sauf la Charente, la Creuse, la Corrèze et les Deux-Sèvres qui perdraient au total 26 300 personnes entre 2010 et 2030.



## La natalité

**Le nombre de naissances domiciliées en région en 2015 s'élève à 56 577** (7,5 % du volume des naissances nationales). Ce nombre diminue (-3,2 % sur les dix dernières années).

**En fin d'année 2015, le taux de natalité (nombre de naissances domiciliées pour 1 000 habitants) s'élève à 9,6 sur l'ensemble régional**, soit un peu moins qu'en France métropolitaine (11,6). La Gironde est le département le plus fécond de la région (11,1), suivi de la Vienne (10,3). Les taux de natalité les plus bas concernent la Charente-Maritime (8,5), la Corrèze (8,2), la Dordogne (7,8) et la Creuse (7,4).

**En 2015, les enfants de moins de 6 ans sont près de 358 500 en Nouvelle-Aquitaine**, dont la moitié ont moins de 3 ans. Ce nombre commence à diminuer depuis 2012 (la baisse est de - 2 500 enfants sur 3 ans).



## Les familles

**En 2013, on dénombrait 1,66 millions de familles en Nouvelle-Aquitaine.** Parmi elles, les couples avec enfant(s) ont vu leur part diminuer d'au moins un point entre 2008 et 2013. Dans le même temps, la part des familles monoparentales a progressé d'au moins un point.

**En 2013, le nombre des familles monoparentales s'élevait à près de 223 000 en Nouvelle-Aquitaine** (26 % des familles avec enfants de la région). C'est dans le département des Deux-Sèvres que la part des familles monoparentales est la plus faible (20 % des familles avec enfants) et cette part culmine à 28 % dans la Creuse.

**De 2008 à 2013, le nombre de familles monoparentales a augmenté de 12 % en région,** hausse supérieure à celle des familles monoparentales en France métropolitaine (+10 %).

**La proportion d'enfants vivant au sein de familles monoparentales est passée de 21 % à 23 % entre 2008 et 2013,** la part des enfants élevés par des hommes seuls ayant augmenté.



## CERTIFICATIONS ET METIERS DE LA PETITE ENFANCE



### Quelle délimitation des certifications et métiers de la petite enfance ?

La prise en charge des jeunes enfants s'articule autour de :

- **L'accueil de la petite enfance en Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)<sup>1</sup> en mode collectif (crèche, halte-garderie, multi-accueil, jardin d'enfants, jardin d'éveil) ou en mode individuel (assistant-e maternel-le, garde d'enfants à domicile),** sous l'égide du ministère des Affaires sociales et de la Santé avec un pilotage par les conseils départementaux et les communes,
- **L'accueil préscolaire et scolaire en école maternelle,** sous l'autorité de l'Éducation Nationale (avec mise à disposition des personnels par les communes),
- **L'accueil périscolaire** qui relève de la responsabilité à la fois du ministère des Affaires sociales, via la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et des communes.

<sup>1</sup> Qu'est-ce qu'un établissement d'accueil du jeune enfant ?

Ce terme regroupe, depuis le décret du 1er août 2000, les crèches, les haltes garderies, les établissements réalisant du multi-accueil ou l'ensemble des dispositifs ni familiaux, ni scolaires qui offrent un lieu de vie à l'enfant de 0 à 6 ans.

Ces différents modes d'accueil peuvent être sous statut public (gérés par une collectivité locale ou par un établissement public) ou sous statut privé à but non lucratif (associations, centres sociaux ...) ou à but lucratif (entreprises ou comités d'entreprises, mutuelles ...).



Les certifications délivrées dans le champ de la petite enfance relèvent de plusieurs tutelles ministérielles (Affaires sociales/Santé, Education nationale, Travail/Emploi, Jeunesse et Sports/Animation) et de plusieurs secteurs ou branches professionnelles.

## Principales certifications professionnelles de la Petite Enfance (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

| Délivrance                   | Affaires sociales                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Santé                                                            | Education Nationale                                               | IPERIA l'Institut<br>(Professionnalisation<br>des emplois de la<br>famille) | Jeunesse et sports<br>(Animation)                                                               |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Niveau                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                  |                                                                   |                                                                             |                                                                                                 |
| 2                            | DEEJE Diplôme<br>d'Etat<br>Educateur-trice<br>Jeunes Enfants<br>(sept. 2018)                                                                                                                                                                                                                                              | DEIP Diplôme<br>d'Etat<br>Infirmier-ère<br>Puériculteur-trice    |                                                                   |                                                                             |                                                                                                 |
| 3                            | DEEJE Diplôme<br>d'Etat<br>Educateur-trice de<br>Jeunes Enfants                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                  |                                                                   |                                                                             |                                                                                                 |
| 4                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | DEAP Diplôme<br>d'Etat Auxiliaire<br>de Puériculture<br>(date ?) |                                                                   |                                                                             | BPJEPS<br>Animation (Brevet Pro.<br>Jeunesse, Educ. Populaire<br>Sport) Spécialité<br>Animateur |
| 5                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | DEAP Diplôme<br>d'Etat Auxiliaire<br>de Puériculture             | Certificat<br>d'Aptitude<br>Professionnelle<br>CAP Petite enfance | Titre Professionnel<br>Assistant-e<br>maternel-le/ Garde<br>d'enfants       | BAPAAT Loisirs du jeune<br>& enfant (Brevet<br>Aptitude Pro. Assistant<br>Animateur Technicien) |
|                              | <p>Activités assez proches entre auxiliaire de puériculture et CAP Petite Enfance, avec un accent mis sur les loisirs pour l'auxiliaire de puériculture (qui a aussi vocation à intervenir auprès d'enfants souffrant d'un handicap ou d'une pathologie ou en risque d'exclusion au contraire du CAP Petite Enfance).</p> |                                                                  |                                                                   |                                                                             |                                                                                                 |
|                              | <p>Les activités des titulaires du CAP et du titre professionnel se recoupent aussi assez fortement.</p>                                                                                                                                                                                                                  |                                                                  |                                                                   |                                                                             | CPNEF animation<br>(Commission Paritaire<br>Nationale Emploi Formation)                         |
| Sans<br>niveau<br>académique |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                  |                                                                   |                                                                             | Certificat Qualification<br>Professionnelle CQP<br>Animateur-trice<br>Périscolaire              |

Traitement : ARFTLV / OREF

(voir annexe)





**Dans la suite seront abordés plus particulièrement les certifications et métiers en couleur dans le schéma ci-dessus, hors Jeunesse/Sports/Animation qui concerne un public jeune au sens large du terme.**

- Au périmètre retenu dans ce document, on ajoutera les **Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM)**. Le terme ATSEM désigne à la fois un métier s'exerçant auprès d'enfants de moins de 6 ans scolarisés en maternelle et un statut de la fonction publique territoriale (de catégorie C au sein de la filière médico-éducative), accessible par concours interne ou externe.

Conformément aux dispositions du décret du 28 août 1992, les ATSEM sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les ATSEM font partie des professionnels les moins qualifiés exerçant au sein de la filière petite enfance.

L'évolution des politiques publiques d'éducation, avec notamment l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013<sup>2</sup>, a engendré une véritable mutation des missions des ATSEM. Cela se traduit par un élargissement, au temps périscolaire, de leur rôle et champ d'intervention.

Le rapport du CSFPT (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale) souligne que les ATSEM sont amenés (suite à la réforme) à délaisser une partie des missions qui leur sont statutairement assignées et à suppléer les animateurs dans leurs fonctions. Conséquence directe : des difficultés de gestion et d'organisation du travail qui fragilisent les ATSEM, professionnel-le-s, par ailleurs, en demande de plus de reconnaissance et de considération à la hauteur de leurs « nouvelles » missions.

- Comptant aussi parmi les professionnels les moins qualifiés de la filière, les **titulaires du CAP Petite Enfance** sont très nombreux à travailler au sein des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) où ils sont, le plus souvent, dénommés « CAP Petite Enfance », à défaut d'avoir (jusqu'ici) un nom de métier clairement identifié<sup>3</sup>.

A signaler : 60 % des postes ouverts à concours externe pour devenir ATSEM sont destinés aux titulaires du CAP Petite Enfance (décret du 13 février 2007).

Le CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (CAP AEPE) va remplacer le CAP Petite Enfance dès la rentrée 2017 (cf. Arrêté du 22 février 2017 portant création de la spécialité « Accompagnant éducatif petite enfance » du certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance).

Ce nouveau CAP restera un diplôme unique de niveau V (niveau d'entrée dans le secteur de la petite enfance), mais sa modularisation permettra de faciliter les passerelles entre métiers pour un exercice auprès d'enfants de moins de 6 ans dans trois types de lieux d'accueil : les EAJE, les écoles maternelles, le domicile des parents ou de l'assistant-e maternel-le (y compris les Maisons d'Assistant-e-s Maternel-le-s, MAM). La première session d'examen du nouveau CAP aura lieu en 2019 et la dernière session du CAP Petite enfance en 2018, avec une session de rattrapage en 2019.

<sup>2</sup> Cf. décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013.

<sup>3</sup> Le rapport « Développement du jeune enfant, modes d'accueil et formation des professionnels », remis lundi 9 mai 2016 à la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, par Sylviane Giampino, psychologue et psychanalyste spécialiste de la petite enfance, a fait ressortir quatre axes clairs se déclinant en 108 préconisations servant de socle de base pour les professionnels du secteur (cf. cadre commun, principes et valeurs essentielles partagées pour l'ensemble des modes d'accueil).

Ce rapport avait notamment souligné l'anomalie que constitue l'absence de nom de métier pour les « CAP Petite Enfance » et proposait de les nommer « assistants d'accueil petite enfance ».



- **L'éducateur de jeunes enfants** est un travailleur social qualifié, spécialiste de la petite enfance, qui intervient auprès d'enfants âgés de 0 à 7 ans, en relation avec leurs parents. Il les accompagne dans leur apprentissage de l'autonomie, de la vie sociale. Son rôle consiste à stimuler leurs potentialités intellectuelles, affectives et artistiques à travers des activités ludiques et éducatives. Il assure quatre fonctions principales d'accueil, d'éducation, de prévention et de coordination (source : Ministère des Solidarités et de la Santé).

Le Diplôme d'État d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE), obtenu à l'issue d'une formation entamée à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, passera du niveau III au niveau II (Cf. Arrêté du 27 mars 2017 portant classification de certains diplômes du travail social selon la nomenclature des niveaux de formation, JORF n°0075 du 29 mars 2017). Les EJE bénéficieront aussi, à compter du 1er février 2018, de la revalorisation en catégorie A s'appliquant aux travailleurs sociaux de la fonction publique actuellement en catégorie B.<sup>4</sup> Cela va notamment permettre de confirmer l'accès des EJE aux postes de direction, après qu'ils-elles aient développé une expérience professionnelle significative auprès d'enfants.

- **L'auxiliaire de puériculture** relève du domaine paramédical et réalise des activités d'éveil ainsi que des soins. S'agissant du DEAP, là encore, outre le fait de revoir les contenus et la finalité du diplôme, il est envisagé de le faire évoluer du niveau V au niveau IV. Le rapport Giampino préconise de maintenir ce métier comme métier de base pour l'intervention auprès d'enfants, avec un versant éveil et socialisation à renforcer dans la formation. Il est suggéré d'ajouter aux compétences actuelles des auxiliaires de puériculture une compétence d'accueil, par le suivi de certains modules du DEEJE, en psychologie, socio-éducation et communication.

- **Le puériculteur** (la puéricultrice) est un-e infirmier-ère spécialisé-e dans les soins médicaux apportés aux bébés et aux enfants. La mission Giampino souligne leur « nombre insuffisant », notamment pour la direction des EAJE. La mission note aussi que « leur degré de qualification leur ouvre de nombreuses autres perspectives professionnelles plus gratifiantes hors du champ de l'accueil du jeune enfant ». Elle préconise de « rééquilibrer leur formation en donnant plus de place aux spécificités du développement du jeune enfant ».

- Le **titre Professionnel Assistant-e maternel-le / Garde d'enfants** est porté par les branches des salariés du particulier employeur et des assistants maternels. Non obligatoire pour exercer, il ne remplace pas l'agrément, seule obligation légale à l'exercice du métier. Il a vocation, entre autres, à créer une reconnaissance professionnelle supplémentaire.

- **Diplômes, qualifications ou expérience professionnelle nécessaires dans un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)**

Pour la direction de l'établissement : Diplôme de Médecin ou DE d'Infirmier(ère) Puériculteur(trice) (DEIP) ou DE d'Educateur(trice) de Jeunes Enfants (DEEJE).

Pour le travail auprès des enfants :

- CAP Petite Enfance
- DE de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale (DETISF)
- BEATEP option petite enfance
- BEP sanitaire et social
- Certificat d'Aptitude à la Fonction d'Aide à Domicile (CAFAD)

<sup>4</sup> Dans le cadre de la Journée mondiale du Travail Social du 21 mars 2017, la secrétaire d'État auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé a annoncé deux nouvelles mesures visant à la revalorisation des métiers du travail social :

- La revalorisation en cat. A des travailleurs sociaux de la fonction publique actuellement en cat. B, à compter du 01/02/2018 ;
- Dans le cadre de la réarchitecture des diplômes du travail social, la prise d'un arrêté sollicitant l'inscription au niveau 2 du RNCP des diplômes actuellement de niveau 3 à l'issue de leur réingénierie.

- Agrément / Formation d'Assistant(e) Maternel(le) (3 à 5 ans d'expérience)
- DE d'Infirmier(ère) Puériculteur(trice) (DEIP)
- DE d'Educateur(trice) de Jeunes Enfants (DEEJE)
- Infirmier(ère) DE (IDE)
- DE d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP)
- Psychomotricien DE

Les personnes n'ayant ni qualification, ni diplôme, ni expérience peuvent travailler en EAJE à condition que leur effectif ne dépasse pas 25 % de l'effectif total de la structure.

Les personnels doivent avoir une expérience professionnelle de 3 ans en établissement d'accueil de jeunes enfants.



## Une autre approche possible des métiers : par univers ou sphère professionnelle

### • L'univers des établissements d'accueil du jeune enfant

> **Professionnels concernés** : titulaires CAP Petite Enfance, auxiliaires de puériculture, éducateur-trice-s de jeunes enfants, infirmier-ère-s puériculteur-trice-s + assistant-e-s maternel-le-s en crèche familiale ...

### • La sphère de l'espace privé

> **Professionnels concernés** : assistant-e-s maternel-le-s et gardes d'enfants à domicile, avec des réalités très différentes selon que l'exercice soit en crèche familiale ou qu'il y ait emploi direct par un particulier.

### • L'univers des écoles maternelles

> **Professionnels concernés** : ATSEM dont les tâches sont variables selon le contexte professionnel (appui aux activités éducatives / sportives sur temps scolaire et périscolaire, rangement et entretien des locaux ...).

### • L'univers de l'animation

> **Professionnels concernés** : titulaires de BPJEPS, BAPAAAT, CQP Animateur-trice périscolaire, avec des activités relativement homogènes (leurs tâches et compétences sont assez proches) ...



## EMPLOI DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE



### Les effectifs d'actifs occupés par métier

Les données qui suivent, issues du recensement de la population de l'INSEE, englobent les salariés et non salariés.

|                                                                         | Nombre d'actifs occupés en 2013 |              |             |                     | Répartition des actifs par territoire en 2013 |             |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|--------------|-------------|---------------------|-----------------------------------------------|-------------|---------------------|
|                                                                         | Nouvelle-Aquitaine              | Ex Aquitaine | Ex Limousin | Ex Poitou-Charentes | Ex Aquitaine                                  | Ex Limousin | Ex Poitou-Charentes |
| Agent-e-s de service des établissements primaires (ATSEM)               | 13 765                          | 7 915        | 1 318       | 4 532               | 57,5 %                                        | 9,6 %       | 32,9 %              |
| Assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil | 35 135                          | 19 349       | 4 001       | 11 785              | 55,1 %                                        | 11,4 %      | 33,5 %              |
| Auxiliaires de puériculture                                             | 4 942                           | 2 892        | 646         | 1 404               | 58,5 %                                        | 13,1 %      | 28,4 %              |
| Educateur-trice-s de jeunes enfants                                     | 1 442                           | 798          | 179         | 465                 | 55,3 %                                        | 12,5 %      | 32,2 %              |
| Puériculteur-trice-s                                                    | 1 645                           | 1 167        | 194         | 284                 | 70,9 %                                        | 11,8 %      | 17,3 %              |
| Total                                                                   | 56 929                          | 32 121       | 6 338       | 18 470              | 56,4 %                                        | 11,2 %      | 32,4 %              |

Source : INSEE - RP 2013 / Traitement : ARFTLVIOREF

Selon le périmètre retenu dans ce document, les professionnels des métiers (parmi les plus emblématiques) de la petite enfance représentent près de 57 000 actifs en Nouvelle-Aquitaine en 2013. Les 18 000 actifs de l'ex Poitou-Charentes représentent 32 % de ce total. Deux métiers regroupent la plus grande part de ces professionnels : assistant maternel et ATSEM.

Les professionnels de l'animation socioculturelle et de loisirs ne sont pas inclus dans ces chiffres car leur acception statistique est trop large, la classification correspondante (PCS 435b) n'incluant pas que les personnes exerçant exclusivement auprès de jeunes enfants. Pour information, le nombre de ces professionnels s'élève à plus de 12 000 en Nouvelle-Aquitaine en 2013 dont 3 500 en ex Poitou-Charentes (29 % de l'ensemble régional).



### Effectifs par métier et par secteur d'activité en Nouvelle-Aquitaine en 2013

|                                                                         | Actifs en 2013 en Nouvelle-Aquitaine | Principaux secteurs d'exercice de l'activité des professionnels de la petite enfance |              |                                    |                                 |                                                                     |                                     |                            | Autres secteurs |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------|-----------------|
|                                                                         |                                      | Action sociale sans hébergement                                                      | Enseignement | Administration publique et défense | Activités pour la santé humaine | Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique | Hébergement médico-social et social | Autres services personnels |                 |
| Agent-e-s de service des établissements primaires (ATSEM)               | 13 765                               | 451                                                                                  | 8 871        | 3 573                              | 91                              | 22                                                                  | 132                                 | 15                         | 610             |
| Assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil | 35 135                               | 27 647                                                                               | 801          | 1 988                              | 231                             | 1 820                                                               | 758                                 | 228                        | 1 662           |
| Auxiliaires de puériculture                                             | 4 942                                | 2 279                                                                                | 151          | 767                                | 1 231                           |                                                                     | 210                                 | 4                          | 300             |
| Éducateur-trice-s de jeunes enfants                                     | 1 442                                | 804                                                                                  | 67           | 234                                | 70                              | 4                                                                   | 140                                 |                            | 123             |
| Puériculteur-trice-s                                                    | 1 645                                | 422                                                                                  | 26           | 258                                | 846                             |                                                                     | 34                                  |                            | 59              |
| <b>Total</b>                                                            | <b>56 929</b>                        | <b>31 603</b>                                                                        | <b>9 916</b> | <b>6 820</b>                       | <b>2 470</b>                    | <b>1 845</b>                                                        | <b>1 274</b>                        | <b>247</b>                 | <b>2 754</b>    |

Source : INSEE - RP 2013 / Traitement : ARFTLVIOREF

**Avec 31 600 professionnels (55,5 % du total), le secteur de l'action sociale sans hébergement constitue le principal secteur pourvoyeur d'emplois en région pour les professionnels de la petite enfance.** Ce même secteur est le premier employeur des assistant-e-s maternel-le-s (79 % y travaillent), des éducateur-trice-s de jeunes enfants (56 % y exercent), ainsi que des auxiliaires de puériculture (46 % y pratiquent leur activité).

Si le secteur des activités pour la santé humaine rassemble « logiquement » plus de la moitié des puériculteur-trice-s, l'action sociale sans hébergement constitue le deuxième secteur employeur avec près de 26 % de ces professionnels qui y travaillent.

Le secteur de l'enseignement réunit la plus grande part des ATSEM en exercice (64 %), suivi de l'administration publique (26 %).





## Évolution des effectifs par métier en Nouvelle-Aquitaine entre 2008 et 2013

|                                                                         | Actifs en 2013 en Nouvelle-Aquitaine | Evolution du nombre d'actifs occupés entre 2008 et 2013 |              |             |                     |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------|--------------|-------------|---------------------|
|                                                                         |                                      | Nouvelle-Aquitaine                                      | Ex Aquitaine | Ex Limousin | Ex Poitou-Charentes |
| Agent-e-s de service des établissements primaires (ATSEM)               | 13 765                               | 2,1 %                                                   | 6,9 %        | -9,3 %      | -1,9 %              |
| Assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil | 35 135                               | 8,5 %                                                   | 11,7 %       | 3,1 %       | 5,3 %               |
| Auxiliaires de puériculture                                             | 4 942                                | 11,3 %                                                  | 12,2 %       | -2,6 %      | 17,1 %              |
| Educateur-trice-s de jeunes enfants                                     | 1 442                                | 21,8 %                                                  | 9,7 %        | 19,0 %      | 51,5 %              |
| Puériculteur-trice-s                                                    | 1 645                                | 6,6 %                                                   | 22,2 %       | -10,1 %     | -23,7 %             |
| Total                                                                   | 56 929                               | 7,3 %                                                   | 10,8 %       | -0,4 %      | 4,4 %               |

Source : INSEE - RP 2008 et 2013 / Traitement : ARFTLVIOREF

L'évolution, entre 2008 et 2013, du nombre des actifs occupés de ces professions montre une augmentation des effectifs au niveau régional, largement portée par la croissance que connaît le territoire ex Aquitain. Les deux autres ex régions ne suivent pas la même tendance, notamment en ce qui concerne la profession d'infirmier puériculteur qui perd des effectifs sur 5 ans (-24 % en ex Poitou-Charentes et -10 % en ex Limousin). C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des ATSEM dont le nombre diminue de -2 % en ex Poitou-Charentes et -9 % en ex Limousin.

En ex Poitou-Charentes, deux professions s'illustrent par une croissance assez notable de leurs effectifs en emploi (supérieure à la croissance en région et aussi en ex Aquitaine) : les auxiliaires de puériculture (+17 %) et surtout les éducateur-trice-s de jeunes enfants (+51,5 %).



## Les caractéristiques et les conditions d'emploi des professionnels

|                                                                         | Effectifs en 2013 en Nouvelle-Aquitaine | Caractéristiques des personnes en emploi |           | Conditions d'emploi              |                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------|-----------|----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                         |                                         | Part des femmes                          | Age moyen | Part des emplois à temps complet | Part des emplois sans limite de durée (CDI ou titulaires de la fonction publique) |
| Agent-e-s de service des établissements primaires (ATSEM)               | 13 765                                  | 95 %                                     | 44        | 53 %                             | 72 %                                                                              |
| Assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil | 35 135                                  | 99 %                                     | 45        | 73 %                             | 76 %                                                                              |
| Auxiliaires de puériculture                                             | 4 942                                   | 99 %                                     | 40        | 75 %                             | 85 %                                                                              |
| Educateur-trice-s de jeunes enfants                                     | 1 442                                   | 95 %                                     | 39        | 71 %                             | 83 %                                                                              |
| Puériculteur-trice-s                                                    | 1 645                                   | 98 %                                     | 39        | 70 %                             | 91 %                                                                              |
| Total                                                                   | 56 929                                  | 98 %                                     | 44        | 69 %                             | 76 %                                                                              |

Source : INSEE - RP 2013 / Traitement : ARFTLVIOREF



## Zoom sur les caractéristiques de ces professionnel-le-s et leurs conditions d'emploi en ex Poitou-Charentes

- Hormis pour la famille des assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil, la part de professionnels travaillant à temps complet est moins importante en ex Poitou-Charentes que sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.
- La part des personnes exerçant en CDI ou en tant que titulaire de la fonction publique est assez proche du niveau régional. Une exception : les puériculteur-trice-s qui occupent un emploi sans limite de durée comptent pour 96 % du total en ex Poitou-Charentes (91 % en Nouvelle-Aquitaine).
- A noter également : Les auxiliaires de puériculture picto-charentais-e-s sont plus diplômé-e-s que la moyenne de ces professionnel-le-s en région, la part des diplômé-e-s de niveau III et plus dépassant 29 % (leur part est de près de 26 % en région).

Outre ces métiers emblématiques de la petite enfance d'autres professionnels tels que des psychologues ou psychomotricien-ne-s, notamment, peuvent intervenir sur des temps réduits (en EAJE). En 2014, on estime à 1 016 le nombre de psychomotricien-ne-s exerçant en Nouvelle-Aquitaine dont 247 en ex Poitou-Charentes (10 011 en France métropolitaine). Leur nombre est en progression régulière depuis plusieurs années (*Source des données : INSEE estimations de population 2014*).

Pour ces professionnel-le-s, les possibilités d'évolution sont diverses : cadre de santé assurant la surveillance d'un service de pédiatrie ou assurant des formations en écoles de puériculture (après quatre ans d'expérience), directeur-trice de crèche après trois ans d'expérience, mais aussi coordinateur-trice petite enfance<sup>5</sup> ou animateur-trice de relais assistantes maternelles ...



## Zoom sur les assistant-e-s maternel-le-s et gardes d'enfants à domicile

### Les assistant-e-s maternel-le-s employé-e-s par des particuliers

|                             | Effectifs Nouvelle-Aquitaine 2014 | Ex Aquitaine | Ex Limousin | Ex Poitou-Charentes |
|-----------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|---------------------|
| Particuliers employeurs     | 101 640                           | 54 143       | 10 919      | 36 578              |
| Assistant-e-s maternel-le-s | 29 877                            | 15 866       | 3 283       | 10 728              |

Sources : Données ACOSS pour les particuliers employeurs et IRCEM pour les salariés. Année 2014

En Nouvelle-Aquitaine, en 2014, 101 640 particuliers emploient près de 30 000 assistant-e-s maternel-le-s.

Les nouveaux entrants (nouvelles entrantes) dans la profession en 2014 sont plus jeunes, mais ne représentent que 6 % de la profession. L'ancienneté des assistant-e-s maternel-le-s employé-e-s par des particuliers augmente.

Cette nouvelle génération est plus professionnalisée et s'avère, souvent, plus exigeante sur ses conditions de travail.

Le rapport Giampino préconise d'accroître leur professionnalisme. L'écart de niveau de formation entre professionnels de l'accueil individuel et de l'accueil collectif reste en effet encore à réduire.

Augmenter la durée de la formation initiale obligatoire et y adjoindre un stage dans un établissement paraît être, à terme, la voie à suivre. Cette formation donnerait lieu à une validation permettant aux assistant-e-s maternel-le-s d'avoir un accès simplifié à d'autres formations.

<sup>5</sup> « Cette profession a été créée en 1982 et portait d'abord le titre de puériculteur-trice 3ème niveau. La fonction varie d'un territoire à l'autre mais consiste généralement à créer des structures d'accueil en concertation avec divers partenaires (communes, conseils généraux, CAF) et à en harmoniser le fonctionnement, à assurer le montage financier pour faire aboutir les projets, à suivre et contrôler les budgets. » (Source : <http://devenirpuericultrice.com/debouches-et-carriere/>)



Levier pour la montée en compétence, la formation continue doit être facilitée dans ses modalités (plusieurs pistes à creuser, notamment l'organisation de la prise en charge des enfants pendant le temps de la formation et l'avance de frais).<sup>6</sup>

La possibilité offerte aux assistant-e-s maternel-le-s, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, d'élargir leur agrément pour accueillir 4 enfants (au maximum) a permis à beaucoup de ces professionnel-le-s, en plus d'accroître leur revenu, de répondre à des demandes de gardes périscolaires ou extrascolaires (demandes plus difficiles à satisfaire auparavant car cela « bloquait » une place sur une journée pleine), ainsi qu'à des demandes croissantes d'accueil à temps partiel ou en horaires atypiques (par la conjugaison de la garde à temps plein de trois enfants et d'un accueil à temps partiel pour le 4<sup>e</sup>), à des demandes d'accueil de fratries ...

Mais ce quatrième agrément est parfois aussi vécu comme une charge de travail physique supplémentaire assez lourde. De fait, un certain nombre d'entre ces professionnel-le-s utilisent cette 4<sup>e</sup> place comme une solution de garde de dépannage de courte durée au service de parents ayant des horaires de travail variables et non prévisibles (c'est le cas, par exemple, des parents travaillant dans le secteur hospitalier).

*(Propos recueillis auprès d'une responsable de RAM du département de la Vienne)*

## Les gardes d'enfants à domicile employé-e-s par des particuliers

|                                    | Effectifs Nouvelle-Aquitaine 2014 | Ex Aquitaine | Ex Limousin | Ex Poitou-Charentes |
|------------------------------------|-----------------------------------|--------------|-------------|---------------------|
| <b>Particuliers employeurs</b>     | <b>6 272</b>                      | 4 064        | 548         | 1 660               |
| <b>Gardes d'enfants à domicile</b> | <b>5 711</b>                      | 3 724        | 469         | 1 518               |

Sources : Données ACOSS pour les particuliers employeurs et IRCEM pour les salariés. Année 2014

En Nouvelle-Aquitaine, en 2014, 6 300 particuliers emploient plus de 5 700 gardes d'enfants à domicile.

Selon l'observatoire de la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM), la garde d'enfants à domicile est le mode de garde qui va le plus se développer dans les prochaines années. Plusieurs raisons à cela : les modes d'accueils collectifs sont plus coûteux et la garde d'enfants à domicile répond plutôt bien aux attentes des parents car elle contribue, en y participant, à l'équilibre familial, dans le respect du rythme de l'enfant et en aidant à la conciliation des emplois du temps des membres de la famille.

Le métier de garde à domicile fait partie des métiers de la petite enfance faisant l'objet de réflexions (en cours), porteuses d'enjeux tels que ceux de l'accessibilité financière à ce mode de garde, de la structuration de l'offre (qui, pour le moment, est jugée insuffisante), de la sécurisation professionnelle en matière de qualification et de professionnalisation, de la confortation de l'identité professionnelle des gardes à domicile.

A suivre aussi le développement de la garde partagée, modalité qui permet de concilier le besoin de garde d'enfants d'une famille avec celui d'autres familles, en mutualisant les moyens, en partageant les coûts.

<sup>6</sup> S'agissant de la formation des assistant-e-s maternel-le-s, un EDEC a été signé en février 2015 pour le volet privé de la prise en charge de la petite enfance (dont particuliers employeurs d'assistant-e-s maternel-le-s ou de gardes à domicile) et un autre accord est en cours de négociation avec le CNFPT pour le secteur public. De nouvelles actions sont prévues : création d'un « livret de professionnalisation », généralisation du « projet d'accueil » (document pédagogique qui organise le travail de l'assistant-e maternel-le), élargissement des missions des Relais Assistant-e-s Maternel-le-s ou RAM, poursuite du développement des MAM.



## EVOLUTIONS PROFESSIONNELLES ET PREVISIONS D'EMPLOI



### Les possibilités d'évolution professionnelle

Le **CAP Petite enfance** donne accès au concours d'ATSEM. Il permet également d'occuper la fonction d'assistant maternel en étant dispensé de la formation de 120 heures.

Les **assistant-e-s maternel-le-s** peuvent envisager, avec l'accès au CAP petite enfance, d'intégrer une structure d'accueil collective ou un emploi d'ATSEM (cela concerne particulièrement les assistant-e-s maternel-le-s indépendant-e-s, qui souhaiteraient travailler en milieu collectif, s'éloignant par là-même du travail à domicile).

A condition de disposer d'une expérience professionnelle de plusieurs années, l'**auxiliaire de puériculture** peut passer le concours d'entrée en institut de formation de soins infirmiers (IFSI) pour y préparer un Diplôme d'État d'Infirmier (DEI) -niveau II ou bien préparer un Diplôme d'État d'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE) -niveau III.

Avec trois ans d'expérience professionnelle, l'**éducateur-trice de jeunes enfants** peut prendre la responsabilité d'un Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, ...). Il/elle peut aussi accéder à des formations complémentaires, en préparant, par exemple, un Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), de niveau II, un Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'Etablissement ou de Service d'intervention sociale (CAFDES), de niveau I, ou encore un Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS), de niveau I.

**Un-e puériculteur-trice** peut exercer en hôpital public et relever de la Fonction Publique Hospitalière ou occuper un poste d'infirmier-ère puériculteur-trice territorial-e dans un service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) d'un Conseil Départemental. Au sein des structures d'accueil de la petite enfance, l'infirmier-ère puériculteur-trice occupe souvent un poste d'encadrement des autres professionnels (auxiliaires de puéricultures, éducateur-trice-s de jeunes enfants, assistant-e-s maternel-le-s) ou de direction, à condition d'avoir exercé pendant 5 ans comme puériculteur-trice. Il/elle est en charge de l'éducation sanitaire et de la surveillance médicale et anime également les projets éducatifs.

### Taux de relève et taux de renouvellement des professionnels en région en 2013

|                                                                         | Total  | Moins de 30 ans | Plus de 50 ans | Taux de relève (*) | Taux de renouvellement (*) |
|-------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------|----------------|--------------------|----------------------------|
| Agent-e-s de service des établissements primaires (ATSEM)               | 13 765 | 1 551           | 4 895          | 31,7 %             | 35,6 %                     |
| Assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil | 35 135 | 3 408           | 13 119         | 26,0 %             | 37,3 %                     |
| Auxiliaires de puériculture                                             | 4 942  | 1 037           | 1 127          | 91,9 %             | 22,8 %                     |
| Educateur-trice-s de jeunes enfants                                     | 1 442  | 279             | 280            | 99,5 %             | 19,4 %                     |
| Puériculteur-trice-s                                                    | 1 645  | 344             | 312            | 110,1 %            | 19,0 %                     |
| Total                                                                   | 56 929 | 6 619           | 19 734         | 33,5 %             | 34,7 %                     |

Source : INSEE - RP 2013 / Traitement : ARFTLVIOREF

(\*) Taux de relève = (Moins de 30 ans ÷ Plus de 50 ans) ; Taux de renouvellement = (Plus de 50 ans ÷ Effectif total).



**Comme le montre le taux de relève (33,5 %), il y a trois fois moins de jeunes de moins de 30 ans que de plus de 50 ans dans l'ensemble de ces métiers en Nouvelle-Aquitaine.**

Chez les « assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil » et les ATSEM, les plus de 50 ans sont plus de trois fois plus nombreux que les moins de 30 ans (taux de relève de 26 % et 32 %).

En contrepoint, les auxiliaires de puériculture et les éducateur-trice-s de jeunes enfants comptent pratiquement autant d'actifs de moins de 30 ans que de plus de 50 ans (taux de relève approchant 100 %).

La profession de puériculteur se distingue par une part de jeunes légèrement supérieure à celle des seniors (taux de relève supérieur à 100 %).

**Le taux de renouvellement reflète les départs en retraite théoriques potentiels dans les 10 ans à venir (ou plus, en fonction de la réforme des retraites). Le taux relatif à l'ensemble des métiers (près de 35 %) montre que plus d'un professionnel sur trois a plus de 50 ans en Nouvelle-Aquitaine en 2013.**

Dans le détail, les « assistant-e-s maternel-le-s, gardien-ne-s d'enfants, familles d'accueil » et les ATSEM se distinguent par une part de seniors supérieure à cette moyenne (taux respectifs de 37 % et 36 %). Avec des seniors nombreux et surreprésentés par rapport aux jeunes, ces familles professionnelles posent, tout particulièrement, la question du renouvellement de leurs actifs.

A contrario, les éducateur-trice-s de jeunes enfants et les puériculteur-trice-s comptent à peine un actif de plus de 50 ans sur cinq. Et comme, dans ces métiers, les seniors sont à part égale avec les « juniors », on ne constate pas de problématique particulière en lien avec la pyramide des âges.



## Prévisions d'emploi par famille de métiers

### La famille de métiers du médico-social

Elle concentre 19 600 projets de recrutements en Nouvelle-Aquitaine en 2017, soit 10 % de la totalité des intentions d'embauche régionales. Au sein de cette famille, les métiers suivants, relatifs à la petite enfance, font partie des plus recherchés :

- **Aides-soignants** (aides médico-psychologiques, **auxiliaires de puériculture**, assistants médicaux) : 4 170 projets de recrutements,
- **Infirmier-ère-s, cadres infirmiers et puériculteur-trice-s** : 2 082 projets de recrutements,
- **Éducateur-trice-s spécialisé-e-s (y compris Éducateur-trice-s de Jeunes Enfants)** : 1 168 projets.

La famille « aides-soignants » se classe parmi les 10 premières en nombre de projets jugés difficiles à pourvoir par les employeurs en Nouvelle-Aquitaine. Cette famille se situe également en 5<sup>e</sup> position du classement de celles qui connaissent les plus fortes variations de recrutements à la baisse sur un an (- 406 projets en Nouvelle-Aquitaine entre 2016 et 2017).

(Source : Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine / BMO 2017)

### La famille professionnelle des assistant-e-s maternel-le-s

Cette famille professionnelle est l'une de celles qui créeront le plus d'emplois entre 2012 et 2022 : on prévoit au plan national 126 000 départs en fin de carrière et 45 000 créations nettes d'emploi.

(Source : « Les métiers en 2022 », étude de la DARES et France Stratégie)



Selon les travaux de prévisions d'emploi conduits par l'ARFTLV, le nombre moyen de postes à pourvoir dans cette profession en Nouvelle-Aquitaine s'élève à plus de 1 400 par an sur la période 2012-2022 (dont près de 500 par an en ex Poitou-Charentes).

Selon la FEPEM et IPERIA l'Institut, il y aurait un besoin de 28 732 assistant-e-s maternel-le-s en Nouvelle-Aquitaine à l'horizon 2030.

Il faut toutefois modérer ces prévisions au regard des évolutions récentes constatées dans le secteur des services à la personne. Un repli de l'activité des assistantes maternelles a ainsi été amorcé en 2013 et il s'est confirmé en 2014 : la baisse s'est amplifiée dans la quasi intégralité des régions et s'est étendue à l'ensemble des territoires.

A contrario, concernant les gardes d'enfants à domicile, on note, sur une période récente, le retour à la croissance de l'activité. Après neuf trimestres consécutifs de contraction de l'activité déclarée par les parents employeurs de gardes d'enfants à domicile, le 3<sup>e</sup> trimestre 2014 a, de fait, été marqué par un retour à la croissance. Et parmi les régions où la hausse est la plus forte, se trouvent l'ex Poitou-Charentes (+5,4 %).



## FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE



### Effectifs d'élèves, étudiants et apprentis en dernière année de cycle de formation

#### Effectifs d'élèves, étudiants et apprentis en dernière année de cycle de formation initiale, par spécialité et établissement - Ex Poitou-Charentes – Année scolaire 2015-2016

|                                    | Ecole de St Jacques de Compostelle (86) | Ecole de Formation Paramédicale (79) | IRTS (86) | Lycée pro. Marc Godrie (86) | Lycée pro. Simone Signoret (79) | CFA CM 16     | IFAP Niort | IRTS (86) | MFR Gencay | MFREO Moncoutant | Total voie scolaire | Total apprentissage | Total voie scolaire et apprentissage |
|------------------------------------|-----------------------------------------|--------------------------------------|-----------|-----------------------------|---------------------------------|---------------|------------|-----------|------------|------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------------|
|                                    | Voie scolaire                           |                                      |           |                             |                                 | Apprentissage |            |           |            |                  |                     |                     |                                      |
| CAP Petite Enfance en 1 an         |                                         |                                      |           | 12                          | 6                               |               |            |           |            |                  | 18                  |                     | 18                                   |
| CAP Petite Enfance en 2 ans        |                                         |                                      |           |                             | 17                              | 14            |            |           | 8          | 10               | 17                  | 32                  | 49                                   |
| Total effectifs CAP Petite Enfance |                                         |                                      |           | 12                          | 23                              | 14            |            |           | 8          | 10               | 35                  | 32                  | 67                                   |
| DEAP (1 an)                        | 14                                      | 55                                   |           |                             |                                 |               | 2          |           |            |                  | 69                  | 2                   | 71                                   |
| Total effectifs DEAP               | 14                                      | 55                                   |           |                             |                                 |               | 2          |           |            |                  | 69                  | 2                   | 71                                   |
| DEEJE en 2 ans                     |                                         |                                      |           |                             |                                 |               |            | 4         |            |                  |                     | 4                   | 4                                    |
| DEEJE en 3 ans                     |                                         |                                      | 26        |                             |                                 |               |            | 1         |            |                  | 26                  | 1                   | 27                                   |
| Total effectifs DEEJE              |                                         |                                      | 26        |                             |                                 |               |            | 5         |            |                  | 26                  | 5                   | 31                                   |
| Total effectifs                    | 14                                      | 55                                   | 26        | 12                          | 23                              | 14            | 2          | 5         | 8          | 10               | 130                 | 39                  | 169                                  |

Sources : DRAAF, DREES, Rectorat, Région. Année scolaire 2015/2016, ex Poitou-Charentes / Traitement : ARFTLV/OREF

Durant l'année scolaire 2015-2016, 169 élèves, apprentis et étudiants, inscrits dans un établissement en ex Poitou-Charentes, suivent leur dernière année de cycle de formation initiale par voie scolaire ou par apprentissage dans l'une des spécialités suivantes : CAP Petite Enfance, DEAP ou DEEJE.

Sur l'ensemble de ces formations, la part des apprentis est de 23 %. Les apprentis sont surtout présents en formation CAP Petite Enfance où ils forment près de 48 % des effectifs.



## Nombre de présentés et d'admis aux examens en ex Poitou-Charentes en 2015

### Effectifs de présentés / admis aux examens par spécialité en ex Poitou-Charentes en 2015

|                          | Dpt | Nombre de présentés | Nombre d'admis | Taux de réussite à l'examen |
|--------------------------|-----|---------------------|----------------|-----------------------------|
| CAP PETITE ENFANCE       | 16  | 184                 | 152            | 82,6 %                      |
|                          | 17  | 270                 | 220            | 81,5 %                      |
|                          | 79  | 199                 | 172            | 86,4 %                      |
|                          | 86  | 218                 | 183            | 83,9 %                      |
| Total CAP Petite Enfance |     | 871                 | 727            | 83,5 %                      |
| DEAP                     | 79  | 43                  | 41             | 95,3 %                      |
|                          | 86  | 16                  | 16             | 100,0 %                     |
| Total DEAP               |     | 59                  | 57             | 96,6 %                      |
| DEEJE                    | 86  | 30                  | 25             | 83,3 %                      |
| Total DEEJE              |     | 30                  | 25             | 83,3 %                      |
| Total                    |     | 960                 | 809            | 84,3 %                      |

Sources : Rectorat de l'Académie de Poitiers, DREES. Année 2015, ex Poitou-Charentes / Traitement : ARFTLVIOREF

Plus de quatre personnes sur cinq présentées à l'examen du CAP Petite Enfance, du DEAP ou du DEEJE ont été admises en ex Poitou-Charentes en 2015.

Le taux de réussite est encore plus élevé concernant les candidats au DEAP qui ont réussi leur examen à 97 %.

Au vu du nombre de formés, le CAP Petite Enfance occupe une place prégnante au sein de l'ensemble des formations dédiées à la petite enfance. Il constitue un premier palier symbolique d'accès aux métiers de la petite enfance.

### Effectifs de présentés / admis à l'examen du CAP Petite Enfance selon voie de formation suivie en ex Poitou-Charentes en 2015

|                          | Dpt | SCOLAIRE         |                | APPRENTISSAGE    |                | ENSEIGNEMENT A DISTANCE |                | FORMATION CONTINUE |                | CANDIDAT LIBRE   |                | ENSEMBLE         |                |
|--------------------------|-----|------------------|----------------|------------------|----------------|-------------------------|----------------|--------------------|----------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
|                          |     | Nombre présentés | Nombre d'admis | Nombre présentés | Nombre d'admis | Nombre présentés        | Nombre d'admis | Nombre présentés   | Nombre d'admis | Nombre présentés | Nombre d'admis | Nombre présentés | Nombre d'admis |
| CAP PETITE ENFANCE       | 16  |                  |                | 24               | 22             | 9                       | 9              | 26                 | 23             | 125              | 98             | 184              | 152            |
|                          | 17  |                  |                |                  |                | 16                      | 13             | 51                 | 46             | 203              | 161            | 270              | 220            |
|                          | 79  | 23               | 23             | 10               | 10             | 5                       | 3              | 56                 | 51             | 105              | 85             | 199              | 172            |
|                          | 86  | 12               | 11             | 9                | 9              | 14                      | 9              | 13                 | 12             | 170              | 142            | 218              | 183            |
| Total CAP Petite Enfance |     | 35               | 34             | 43               | 41             | 44                      | 34             | 146                | 132            | 603              | 486            | 871              | 727            |

Sources : Rectorat de l'Académie de Poitiers, DREES. Année 2015, ex Poitou-Charentes / Traitement : ARFTLVIOREF

Comme le tableau ci-dessus le montre, les modalités d'accès à ce diplôme sont atypiques. Outre le nombre de candidats libres qui est prédominant (et qui a explosé depuis sa création), on constate aussi un accès très important par la voie de la formation continue et de la VAE.

En 2015, en Ex Aquitaine, il y a eu 167 passages en jury VAE pour l'obtention du CAP Petite Enfance, 143 ont été validés totalement. En ex Poitou-Charentes, 57 personnes sont passées en jury VAE en vue d'obtenir un CAP Petite Enfance et 39 ont obtenu une validation totale.

Sources : Tableau de bord « Parcours des candidats VAE, de la recevabilité au jury » (statistiques 2015 certificateurs aquitains) - Réalisation : Aquitaine Cap Métier, Cahiers Observatoire de la VAE et données DAVA, DR-D-JSCS - Traitement ARFTLVIOREF

En France, en 2014, plus de 3 000 candidat-e-s se sont présenté-e-s devant un jury en vue d'obtenir le CAP Petite Enfance délivré par le ministère de l'éducation nationale. Ce CAP fait partie des certifications les plus présentées par la voie de la VAE au niveau national.

Champ : France entière. Sources : ministères certificateurs (hors ministère de la culture & enseignement sup.) - Traitement DARES

## Effectifs de présentés / admis à l'examen du CAP Petite Enfance à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine en 2014

|                                    | Nombre de présentés / admis à l'examen par académie |                  |                   |                    |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------|-------------------|--------------------|
|                                    | Académie Bordeaux                                   | Académie Limoges | Académie Poitiers | Nouvelle-Aquitaine |
| <b>Présentés</b>                   | 1 534                                               | 268              | 853               | <b>2 655</b>       |
| <b>Admis</b>                       | 1 385                                               | 214              | 723               | <b>2 322</b>       |
| <b>Taux de réussite à l'examen</b> | 90,3 %                                              | 79,9 %           | 84,8 %            | <b>87,5 %</b>      |

Source : Base Reflet, CEREQ. Année 2014 / Traitement : ARFTLV/OREF

En France métropolitaine, le nombre de présentés à l'examen du CAP Petite Enfance atteint près de 27 500 personnes en 2014. Le nombre d'admis à l'examen s'élève à près de 22 600 en 2014 (taux de réussite de 82 %).



## Données sur la formation continue en Nouvelle-Aquitaine et ex Poitou-Charentes

### Demands d'emploi entrés en formation continue en 2015 en ex Poitou-Charentes

| Formation    | ASSISTANT-E<br>MATERNEL-LE /<br>GARDE D'EN-<br>FANTS CP (*) | Financement  | AUXILIAIRE DE<br>PUERICULTURE | Financement     | PETITE ENFANCE | Financement     | Ensemble  |
|--------------|-------------------------------------------------------------|--------------|-------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|-----------|
| Département  |                                                             |              |                               |                 |                |                 |           |
| <b>16</b>    |                                                             |              |                               |                 | 3              | Pôle emploi/AIF | <b>3</b>  |
| <b>17</b>    | 7                                                           | Région/SPRF2 |                               |                 | 17             | Pôle emploi/AIF | <b>24</b> |
| <b>79</b>    | 2                                                           | Région/SPRF2 |                               |                 | 8              | Pôle emploi/AIF | <b>10</b> |
| <b>86</b>    | 10                                                          | Région/SPRF2 | 2                             | Pôle emploi/AIF | 3              | Pôle emploi/AIF | <b>15</b> |
| <b>Total</b> | <b>19</b>                                                   | Région/SPRF2 | <b>2</b>                      | Pôle emploi/AIF | <b>31</b>      | Pôle emploi/AIF | <b>52</b> |

Sources : Région Nouvelle-Aquitaine, Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine. Année 2015. / Traitement : ARFTLV/OREF

(\*) : CP = Certification Professionnelle. SPRF2 = Service Public Régional de Formation. AIF = Aide Individuelle à la Formation.

52 demandeurs d'emploi sont entrés en formation continue sur financements de la Région ou de Pôle emploi en ex Poitou-Charentes en 2015. Concernant ces demandeurs d'emploi, le recours à la formation continue se porte assez largement sur le CAP Petite Enfance puis sur les certifications professionnelles d'assistant-e maternel-le et de garde d'enfants à domicile.



## Formation continue : branche des assistants maternels du particulier employeur

IPERIA est certificateur (notamment) du titre de niveau V d'assistant-e maternel-le/garde d'enfant (inscrit au RNCP).

De 2012 à 2015, au plan national, le nombre d'apprenants assistants maternels a augmenté de 125 % sur l'offre prioritaire (ne sont ici comptabilisés que les stages réalisés dans le cadre de l'offre prioritaire de branche inscrite dans le catalogue d'IPERIA l'Institut).



En Nouvelle-Aquitaine, en 2015, on compte 1 631 départs en formation continue d'assistant-e-s maternel-le-s sur l'offre prioritaire de branche (pour 1 273 en 2014, soit + 28 % sur un an). Les deux tiers de ces départs en formation se font en Aquitaine. Les partants en formation sont quasi exclusivement des femmes (99 %) d'âge moyen 46 ans.

Les trois modules arrivant en tête des choix des assistant-e-s maternel-le-s du particulier employeur en 2015 sont, dans l'ordre, « gestion du stress/relaxation », « s'occuper d'enfants en situation de handicap » et « préparation du certificat acteur prévention secours (APS) - Aides et soins à domicile ».



## Formation continue : OPCA Uniformation

L'OPCA UNIFORMATION accompagne 21 branches professionnelles. Parmi elles, la branche des Acteurs du lien social et familial (ALISFA) (centres sociaux, associations de développement local et EAJE) et celle de l'Animation couvrent une partie du champ de la petite enfance.

En Nouvelle-Aquitaine, entre les années 2014 et 2016, plus de 100 personnes ont suivi une formation qualifiante dans le domaine de la petite enfance : 43 % ont préparé un DEAP, 41 % un CAP Petite Enfance et 16 % un DEEJE.



## L'insertion professionnelle des certifiés / diplômés de la Petite Enfance

### Résultats de l'insertion dans la vie active des lycéens et apprentis en formation CAP Petite Enfance en Nouvelle-Aquitaine

#### Insertion dans la vie active des sortants des classes terminales des lycées de la région Nouvelle-Aquitaine

| Classes de sortie<br>(diplôme obtenu ou non)           | Taux de sortie | Nb de sortants | Taux emploi 2016 | Taux emploi 2015 |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| 1 <sup>re</sup> année CAP Petite enfance (CAP en 1 an) | 99 %           | 180            | 63 %             | 58 %             |
| 2 <sup>e</sup> année CAP Petite enfance (CAP en 2 ans) | 49 %           | 30             | 8 %              | Nd               |

Source : Enquêtes IVA 2016 - Académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. Nd = Non disponible.

**Légende :** **Taux de sortie** = nb sortants ÷ nb inscrits en année terminale de formation. **Sortants** = personnes déclarant ne pas poursuivre d'études, scolaires ou en apprentissage, en février 2016. **Taux d'emploi** = nb de sortants en emploi ÷ nb de sortants.

Dans la région académique Nouvelle-Aquitaine, 63 % des lycéens sortants de classe terminale et ayant suivi une formation de CAP Petite Enfance en 1 an sont en emploi en 2016 (taux supérieur à celui de 2015 : 58 %). Ce taux n'est que de 8 % pour les sortants de CAP en 2 ans, mais il faut noter, pour ces derniers, que le taux de sortie est de 49 %, autrement dit 51 % des inscrits en 2<sup>e</sup> année de CAP Petite Enfance ne sont pas sortis (échec à l'examen, poursuite d'études ...).

#### Insertion dans la vie active des apprentis sortants des classes terminales des CFA de Nouvelle-Aquitaine

| Classes de sortie<br>(diplôme obtenu ou non) | Taux de sortie | Nb de sortants | Taux emploi 2016 | Taux emploi 2015 |
|----------------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| CAP Petite enfance                           | 90 %           | 90             | 62 %             | 65 %             |

Source : Enquêtes IPA 2016 - Académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers.

**Légende :** **Taux de sortie** = nb sortants ÷ nb inscrits en année terminale de formation. **Sortants** = personnes déclarant ne pas poursuivre d'études, scolaires ou en apprentissage, en février 2016. **Taux d'emploi** = nb de sortants en emploi ÷ nb de sortants.



Dans la région académique Nouvelle-Aquitaine, près d'un apprenti sur trois sortant de classe terminale dans la spécialité « CAP Petite Enfance » est en emploi en 2016 (taux inférieur à 2015 : 65 %).

### Insertion dans la vie active des sortants des classes terminales des lycées et CFA de l'académie de Poitiers

|                    | Classes de sortie (diplôme obtenu ou non)              | Taux de sortie | Nb de sortants | Taux d'emploi |
|--------------------|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| Lycéens sortants   | 1 <sup>re</sup> année CAP Petite enfance (CAP en 1 an) | 76 %           | 44             | <b>54 %</b>   |
| Apprentis sortants | CAP Petite enfance                                     | 91 %           | 118            | <b>61 %</b>   |

Source : Enquêtes IVA et IPA - Période 2013-2015 - Académie de Poitiers.

**Légende :** **Taux de sortie** = nb sortants ÷ nb inscrits en année terminale de formation. **Sortants** = personnes déclarant ne pas poursuivre d'études, scolaires ou en apprentissage, en février 2016. **Taux d'emploi** = nb de sortants en emploi ÷ nb de sortants.

Dans l'académie de Poitiers, sur la période 2013-2015, plus d'un lycéen sur deux et près d'un apprenti sur trois sortant de classe terminale dans la spécialité « CAP Petite Enfance » sont en emploi.

### Résultats de l'insertion dans la vie active des étudiants en formations médico-sociales DEAP et DEEJE en ex Poitou-Charentes

Une enquête a été menée sur l'insertion professionnelle à 7 mois des nouveaux diplômés des formations sanitaires et sociales en ex Poitou-Charentes. Elle est le fruit d'un projet initié par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Nouvelle-Aquitaine (DR-D-JSCS) avec le Conseil Régional de la région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec de nombreux acteurs.

Les résultats concernent ici les 201 auxiliaires de puériculture et les 77 éducateur-trice-s de jeunes enfants diplômé-e-s d'état en ex Poitou-Charentes entre le 1er janvier 2013 et le 31 mai 2016. Les données sources de l'enquête ont été collectées par la DR-D-JSCS, service Mission Observation Statistique Reporting Audit (MOSTRA). Le service Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation (OREF) de l'ARFTLV a effectué le traitement et l'analyse statistique de ces données.

#### DEAP

##### Profil des étudiants auxiliaires de puériculture

- 99 % des étudiants auxiliaires de puériculture sont des femmes.
- Près de 9 étudiants sur 10 détiennent un diplôme de niveau supérieur à celui du DEAP (niv. V, CAP-BEP).
- 13 % ont obtenu leur diplôme d'auxiliaire de puériculture en suivant leur formation par la voie initiale, pour 87 % en formation continue.

##### Une insertion professionnelle réussie

- 92 % des diplômés sont en emploi 7 mois après leur sortie.
- 89 % des diplômés exercent un emploi d'auxiliaire de puériculture, 9 % un emploi d'aide-soignant.

##### Un accès rapide à l'emploi

- La quasi-totalité des diplômés en emploi ont trouvé un emploi dans les 7 mois après l'obtention de leur diplôme. Près d'un diplômé sur 3 a eu une proposition d'emploi sur son lieu de stage.





### Mobilité géographique des diplômés

- 68 % des diplômés en ex Poitou-Charentes en sont originaires.
- La quasi-totalité des étudiants non originaires d'ex Poitou-Charentes sont repartis travailler ailleurs après leur formation.
- 47 % des diplômés restent travailler en ex Poitou-Charentes.

### Profil des employeurs

- 71 % des diplômés exercent dans la fonction publique. La moitié des diplômés en emploi travaillent en crèche, un quart en centre hospitalier.

### Conditions d'emploi

- 70 % des diplômés occupent un emploi à temps complet.
- Avec 77 % des diplômés recrutés en CDD, dont deux tiers de durée inférieure à 6 mois, la nature et la durée des contrats proposés apparaissent comme les principaux motifs d'insatisfaction évoqués.
- 82 % des auxiliaires de puériculture employé-e-s dans la fonction publique exercent en CDD. Dans le privé lucratif, 40 % sont en emploi à durée indéterminée.

## DEEJE

### Profil des étudiants éducateurs de jeunes enfants

- 99 % des étudiants éducateurs de jeunes enfants sont des femmes.
- 1 étudiant sur 5 détient déjà un diplôme de niveau équivalent ou supérieur à celui du DEEJE (niveau III, Bac + 2) avant son entrée en formation.
- 52 % ont obtenu leur DEEJE en suivant leur formation en voie initiale, pour 48 % en formation continue.

### Une insertion professionnelle réussie

- 91 % des diplômés sont en emploi 7 mois après leur sortie.
- 61 % exercent en tant qu'éducateur de jeunes enfants, 16 % occupent un poste de responsable en RAM, 7 % travaillent comme auxiliaire de puériculture (principaux postes occupés).

### Un accès rapide à l'emploi

- 81 % des diplômés en emploi ont trouvé un travail entre 2 et 7 mois après l'obtention de leur diplôme.

### Mobilité géographique des diplômés

- 82 % des diplômés en ex Poitou-Charentes en sont originaires.
- Les étudiants issus d'autre régions et venus se former en ex Poitou-Charentes n'y restent pas pour l'emploi.
- 56 % des diplômés restent travailler en ex Poitou-Charentes : 34 % dans la Vienne, 13 % dans les Deux-Sèvres, 8 % en Charente-Maritime et 1 % en Charente.

### Profil des employeurs

- 46 % des diplômé-e-s éducateur-trice-s de jeunes enfants en emploi exercent dans la fonction publique. Les employeurs principaux sont les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant qui emploient 69 % des EJE.



### Conditions d'emploi

- 67 % des diplômé-e-s éducateurs-trice-s de jeunes enfants occupent un emploi à temps complet. Pour les personnes à temps partiel, la durée hebdomadaire moyenne de travail est de 25 heures.
  - Le temps partiel apparaît comme subi et reste (avec le niveau de rémunération correspondant) l'une des principales raisons de mécontentement évoquées par les personnes enquêtées.
  - 54 % des diplômés exercent un emploi à durée indéterminée.
  - Les deux tiers des éducateurs-trice-s de jeunes enfants employé-e-s dans la fonction publique sont en contrat à durée déterminée. A l'inverse, plus des deux tiers des professionnel-le-s engagé-e-s dans le privé ont un emploi à durée indéterminée.
- > Près d'un diplômé sur cinq envisage de compléter sa formation par le suivi de formations en management, en gestion d'entreprises ou bien en obtenant le CAFERUIS ou le CAFDES.



## ANNEXES



### Zoom sur l'emploi public territorial en Nouvelle-Aquitaine

#### L'emploi et les employeurs de la FPT

La Fonction Publique Territoriale (FPT) représente 6,8 % de la population active de la région, soit 177 836 agents territoriaux qui comptent pour 9,5 % de la totalité des agents territoriaux du territoire national. On compte 5 790 employeurs publics territoriaux en Nouvelle-Aquitaine parmi lesquels prédominent les Communes (3 957), les SIVU, SIVOM et autres syndicats (973), ainsi que les CCAS (431) et les Communautés de Communes ou d'Agglomération (312).

Parmi les 177 836 agents de la FPT régionale, 46 % sont employés par les Communes (82 297 agents), 16 % par les départements (28 243 agents), puis 12 % par les Communautés de Communes ou d'Agglomération (20 731 agents) et 10 % par les CCAS (18 364 agents).

(Source : Emplois principaux, tous statuts au 31 décembre 2013 - SIASP)

**Parmi les 5 métiers les plus recherchés par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine figurent les infirmier-ère-s ainsi que les animateur-trice-s/éducateur-trice-s.**

**Le métier d'infirmier est également un de ceux qui recrutent le plus dans la FPT en région :** 57 offres d'emploi parues en Nouvelle-Aquitaine au 2<sup>e</sup> semestre 2016, dont 86 % à temps complet, 72 % relevant de la catégorie A et 65 % dues à une vacance d'emploi.

**Le métier d'Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant fait partie des cinq métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi inscrits sur le site [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr).**

(Source : Baromètre de l'emploi public territorial - Région Nouvelle-Aquitaine - 2<sup>nd</sup> semestre 2016 - Offres publiées entre le 01/07/2014 et le 31/12/2016 par les collectivités de la région sur le site [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr))



## Activités périscolaires et intervenants

### La formation et la qualification des intervenants sur des activités périscolaires

« Outre les diplômes de l'animation volontaire que sont le BAFA et le BAFD, certains diplômes professionnels permettent d'exercer les fonctions d'animation et de direction en accueils de loisirs périscolaires.

### Certificats de qualification professionnelle (CQP) et diplômes professionnels

L'arrêté du 9 février 2007 fixe la liste des diplômes professionnels permettant d'exercer les fonctions de direction et d'animation en Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Parmi les certifications figurant dans cet arrêté et permettant d'exercer les fonctions d'animation, figure le **CQP d'animateur périscolaire créé par la branche professionnelle de l'animation**. Il est destiné aux personnes exerçant à temps partiel les fonctions d'animateur périscolaire. Enregistré au RNCP, il constitue une première reconnaissance professionnelle pour ces salariés. Pour ceux qui souhaitent ensuite s'orienter vers un brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), il donne l'équivalence de deux unités capitalisables du BPJEPS « loisirs tous publics ».

Parmi les diplômes délivrés par le ministère chargé de la Jeunesse et des Sports pour exercer les fonctions de direction (cités dans l'arrêté du 9 février 2007), figure la **spécialité « loisirs tous publics » du BPJEPS**, les autres spécialités du BPJEPS requérant une certification complémentaire, à savoir l'unité capitalisable complémentaire « direction d'un accueil collectif de mineurs ».

A signaler aussi : le **BAPAAT** constitue un 1er niveau de qualification pour exercer des fonctions d'animation et d'encadrement des activités physiques et socioculturelles. **La détention du BAPAAT ou du BPJEPS** sont des pré requis nécessaires à l'inscription aux concours d'entrée de la filière « Animation » de la fonction publique territoriale.

(Source : Guide pratique Pour des activités périscolaires de qualité, Ministère de la ville, jeunesse et sports)



## Les ressources humaines mobilisables et les statuts des intervenants périscolaires

### « Les collectivités peuvent solliciter :

#### - En interne et en veillant aux dispositions statutaires des cadres d'emploi :

- les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ATSEM,
- les opérateurs et éducateurs territoriaux des APS,
- les animateurs ou adjoints territoriaux,
- les personnels de droit privé.

#### - En externe, en établissant des conventions de partenariat ou de mise à disposition de personnel :

- des salariés du tissu associatif sportif, culturel, de jeunesse (clubs sportifs, écoles de musique, bibliothèques, associations de théâtre, de danse, de peinture, MJC, centres sociaux, etc.),
- des intervenants des mouvements d'Éducation populaire et des associations partenaires de l'École (agrées Éducation nationale),
- des salariés de groupements d'employeurs (GE).

#### - En externe en gestion directe :

- des enseignants volontaires pour assurer l'animation des activités organisées dans le temps périscolaire,
- des bénévoles.



En outre, recruter des emplois d'avenir permet de s'inscrire dans une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, tout en disposant d'un nombre d'animateurs plus important.

Les métiers du périscolaire sont très diversifiés et impliquent souvent une grande polyvalence. Les missions principales, les compétences requises, les mobilités professionnelles sont décrites dans les fiches du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME). » (Source : Guide pratique Pour des activités périscolaires de qualité)



### Quelques sites web de référence (liste non exhaustive)

- Caisse des Allocations Familiales (CAF)  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**
- Commission Paritaire Nationale Emploi Formation  
**[www.cpnef.com](http://www.cpnef.com)**
- Conseil départementaux
  - **<https://www.lacharente.fr/>**
  - **<https://la.charente-maritime.fr/>**
  - **[www.deux-sevres.com/](http://www.deux-sevres.com/)**
  - **[www.lavienne86.fr/](http://www.lavienne86.fr/)**
- Emploi territorial  
**[www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr)**
- Observatoire Régional de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale - Coopération des Centres de Gestion (CDG) de la Région Nouvelle-Aquitaine  
**<https://sites.google.com/site/observatoirenouvelleaquitaine/>**
- Fiches prospectives métiers de la fonction publique territoriale  
**<http://www.cnfpt.fr/evoluer/metiers-fonction-publique-territoriale/fiches-prospectives-metiers/national?gl=NjliOGJkMzl>**
- Mobilité dans la fonction publique  
**<http://infos.emploipublic.fr/dossiers/changer-de-fonction-publique-la-mobilite/apm-92/>**
- Métiers du périscolaire  
Les missions principales, les compétences requises, les mobilités professionnelles sont décrites dans les fiches du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) téléchargeables sur le site de Pôle emploi.  
**[http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM\\_G1202.pdf](http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM_G1202.pdf)**  
**[http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM\\_G1203.pdf](http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM_G1203.pdf)**  
**[http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM\\_G1204.pdf](http://www2.pole-emploi.fr/rome/pdf/FEM_G1204.pdf)**
- Le Social  
**[www.lesocial.fr](http://www.lesocial.fr)**
- Les pros de la petite enfance  
**<https://lesprosdela petiteenfance.fr/>**
- Mon-enfant  
**[www.mon-enfant.fr](http://www.mon-enfant.fr)**
- Onisep  
**[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)**

